

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- membres présents : 16
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2018/241

L'an deux mille dix-huit et le 30 novembre à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Monique MARTIN, Roger LACOME, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, Fabienne ROYO, Joëlle ABADIE, Laurent LAGES, Jean-Claude CLARENS

Absents excusés : Nathalie SALCUNI, Alain DUCASSE, Alain PIASER et François DABEZIES

Objet : Sécurité incendie - Participation par fonds de concours de la commune de Mauvezin

Monsieur le Président informe le bureau de la réalisation des travaux de création de 2 réserves incendies à Bonnemazon et Mauvezin (programme 2017 de sécurité incendie).

Le SDIS a réceptionné les ouvrages et les demandes de versement aux deux financeurs de cette opération vont être réalisées.

Il y a lieu de demander une participation par fonds de concours aux communes de Bonnemazon et Mauvezin pour ces travaux, conformément au plan de financement final suivant :

Dépenses			Recettes		
			Organismes	Taux	Montant HT
Création de deux réserves incendie à			Etat (DETR)	30 %	11 777.10 €
Bonnemazon	16 607.00 €	42.3 %	Département (FAR)	49 %	19 235.90 €
			CCPL	10.5 %	4 122.00 €
Mauvezin	22 650.00 €	57.7 %	Bonnemazon	10.5 %	1 744.00 €
			Mauvezin		2 378.00 €
TOTAL	39 257.00 €	100 %	TOTAL	100 %	39 257.00 €

LE BUREAU

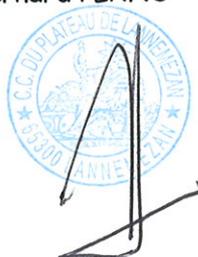
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- de solliciter un fonds de concours d'un montant de 2 378 € à la commune de Mauvezin dans le cadre de sa participation pour le programme de sécurité incendie 2017.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 07 DEC. 2018

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20181130-2018-241B-DE
Date de télétransmission : 07/12/2018
Date de réception préfecture : 07/12/2018